Prestataires de services sur crypto-actifs

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

Le titre V énumère dix services sur crypto-actifs : la conservation et l'administration pour le compte de clients, l'exploitation d'une plateforme de négociation, l'échange de crypto-actifs contre des fonds, l'échange contre d'autres crypto-actifs, l'exécution d'ordres, le placement, la réception et la transmission d'ordres, le conseil, la gestion de portefeuille et les services de transfert. Quiconque fournit l'un de ces services dans l'Union doit être soit un prestataire de services sur crypto-actifs (CASP) agréé selon l'art. 63, soit une entité financière ayant procédé à une notification selon l'art. 60. Ce second groupe comprend les établissements de crédit, les entreprises d'investissement, les établissements de monnaie électronique et les gestionnaires de fonds, chacun pouvant fournir les services correspondant à son agrément existant.[1]

Dans leur forme, les conditions d'agrément ressemblent à celles de MiFID II. Un CASP doit avoir son siège statutaire dans un État membre où il exerce au moins une partie de ses services, son siège de direction effective dans l'Union et au moins un administrateur résident. Il doit satisfaire à des exigences prudentielles de 50 000, 125 000 ou 150 000 euros selon la catégorie de services, ou d'un quart des frais généraux fixes de l'exercice précédent si ce montant est plus élevé, et détenir ce montant sous forme de fonds propres ou d'une police d'assurance. Il lui faut un dispositif de

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

gouvernance, une direction honorable et compétente, une procédure de traitement des réclamations, une politique en matière de conflits d'intérêts, un contrôle de l'externalisation, un plan de continuité d'activité et la ségrégation des crypto-actifs et des fonds des clients. Des règles spécifiques s'appliquent aux dépositaires (politique de conservation, registre des positions, responsabilité en cas de perte), aux plateformes de négociation (règles de fonctionnement, interdiction de négocier pour compte propre sur sa propre plateforme, transparence pré- et post-négociation) et aux services d'échange (publication de prix fermes ou d'une méthode de détermination des prix).[2] Un CASP agréé bénéficie du passeport dans toute l'Union par simple notification selon l'art. 65.

Pour un groupe suisse ou singapourien, le point décisif est l'art. 59. Le CASP doit être une personne morale de l'Union dont la direction effective se trouve dans l'Union. Une SA (AG) suisse ou une Pte. Ltd. singapourienne ne peut pas obtenir d'agrément. Une coquille vide dans l'Union dont les décisions sont prises à Zoug ou à Singapour ne le peut pas davantage : l'ESMA a clairement indiqué qu'elle attend une substance dans l'Union et qu'elle n'acceptera pas de « sociétés boîtes aux lettres » qui transfèrent l'exécution, la conservation ou la prise de décision à des sociétés du groupe situées hors de l'Union.[3] La filiale dans l'Union a donc besoin de son propre organe de direction, de ses propres fonctions de conformité et de gestion des risques, de son propre contrôle des actifs des clients et d'une présence locale crédible.

Notes

1. Règlement (UE) 2023/1114, art. 3, par. 1, point 16, et art. 59, par. 1. L'art. 59 exige qu'un CASP agréé ait son siège statutaire dans un État membre où il exerce au moins une partie de ses services, son siège de direction effective dans l'Union et au moins un administrateur résidant dans l'Union. ↩
2. Règlement (UE) 2023/1114, art. 62 à 82 et annexe IV (exigences prudentielles : catégorie 1, 50 000 euros ; catégorie 2, 125 000 euros ; catégorie 3, 150 000 euros). ↩
3. ESMA, Opinion on global crypto firms seeking MiCA authorisation while routing a significant part of their activities to non-Union group entities, 31

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

janvier 2025 (ESMA75-453128700-1283). L'ESMA a également publié en 2024 une note de surveillance (supervisory briefing) sur l'agrément. ↩

Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice. Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com